

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
09	09

CD

Date de la
convocation
13 mai 2020

Objet de la
délibération

**CREATION
D'EMPLOI
-
CADRE DES
AGENTS
DE
MAÎTRISE**

Délibération Affichée le 19 MAI 2020
Transmise en Préfecture le 19 MAI 2020

SEANCE DU 15 MAI 2020



**DELIBERATION N° 04
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le quinze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↳ M. ADEL Georges, absent excusé.
- ↳ M. ARGIOLAS Eric, absent excusé.
- ↳ Mme BOUYARD Emilie, absente excusée.
- ↳ Mme GONZALVO Vanessa, absente excusée.
- ↳ Mme HUBERT Pascale, absente excusée.
- ↳ M. MATHIEU Sylvain, absent excusé.
- ↳ M. MATHIEU-CHARRE Jacques, absent excusé.
- ↳ Mme SAHNOUNE Karine, absente excusée.

Madame PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face au COVID-19 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents qui seront inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020 ; il convient de créer les emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- ↳ la suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.
- ↳ la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
- 09 voix pour.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le tableau des emplois ;

DECIDE :

- **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.**
- **que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2020.**
- **de modifier comme suit le tableau des emplois.**

SERVICE TECHNIQUE			
GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
Agent de Maîtrise	1	0	

SERVICE TECHNIQUE			
GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
Agent de Maîtrise Principal	1	2	1 agent à temps complet et 1 agent à temps partiel

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200515-DE04-15MAI2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2020

Affichage : 19/05/2020

